

Questionnaire municipales 2026 :

Quelle place de la publicité dans la ville ?

1- **Mobilier urbain** : Les dispositifs publicitaires les plus présents dans l'espace public sont le plus souvent le fait de contrat de mobiliers urbains. En échange d'un service fait à la population, la collectivité accepte de marchander leur temps de cerveau disponible.

→ Êtes-vous **POUR** :

* des contrats dont la **gestion directe des abris voyageurs la ville**, ou l'intercommunalité afin d'ôter les affiches publicitaires du quotidien de vos administrés ? oui

* **interdire la publicité climaticide et la malbouffe** (pour la voiture individuelle, des déplacements en avion, viande,...) par des clauses dans le nouveau contrat publicitaire s'il est amené à être renouvelé. oui

2- **Règlement local de publicité intercommunal (RLP(i))** : La publicité par affichage est le type de publicité le plus inévitable. Dans ce domaine les écrans publicitaires sont multipliés dans l'espace public et derrière les vitrines ces dernières années, consommant ressources et énergie pour des pubs de plus en plus agressives. Cela peut être limité via le règlement local de publicité (RLP).

→ Êtes-vous **POUR** une **réécriture du règlement** afin :

* d'**encadrer les écrans publicitaires** (réduction de leur taille, densité et horaires) derrière les vitrines et de les interdire dans l'espace public ? oui

* de **limiter la taille des affiches** à un format de 50 x 70 cm sur des dispositifs de 2m2 maximum ?

* de **proscrire tout dispositif publicitaire consommant de l'électricité** ? oui

* une **réécriture du règlement** afin d'**encadrer les bâches publicitaires** (interdiction ou réduction de leur taille) ? oui

3- **Modérer l'usage des réseaux sociaux publicitaires** : Ces réseaux sont des espaces permettant à se connecter aux autres. Il convient dès lors que les citoyen·nes puissent y avoir leur place et exercer leur droit de non réception des messages publicitaires.

→ Êtes-vous **POUR** pour communiquer en ligne sans faire de promotions des médias sociaux publicitaires, sans liens sponsorisés et en rendant l'information accessible ailleurs comme l'explique [cette charte](#). oui

Nicolas FOURNIER, liste Dunkerque Citoyenne

